

NOTE AUX INSTANCES

9 octobre 2012

Mercredi 26 septembre

Compte-rendu de l'audience de la FNECFP-FO avec Mme Pau-Langevin

Une délégation de la FNEC FP – FO conduite par Claude Charmont, secrétaire fédéral et composée de Jacques Paris, secrétaire général du SN FO LC, de Norbert Trichard, secrétaire général du SNUDI-FO et de Patrick Fournié, secrétaire général de ID-FO, a été reçue mercredi 26 septembre par Mme Pau-Langevin, ministre déléguée chargée de la réussite éducative assistée de deux membres de son cabinet.

ECLAIR et Education prioritaire

La FNEC FP - FO a demandé que soit mis fin au dispositif ECLAIR dont l'Inspection Générale elle-même reconnaît que « la plus-value pédagogique est limitée » mais qui constitue la tête de pont d'une déréglementation statutaire pour les personnels : recrutement par le chef d'établissement au détriment de toutes les procédures de mutation (y compris les mouvements spécifiques existants), un système indemnitaire modulable dont le chef d'établissement a la responsabilité, une lettre de mission individuelle qui tend à supplanter les obligations réglementaire de service.

Le dispositif ECLAIR s'avère donc être avant tout un moyen de mettre en place un nouveau management des personnels qui est la voie à une remise en cause des statuts des personnels.

Pour les personnels de direction, le dispositif ECLAIR a un goût amer lorsque l'on met en balance leur investissement et le résultat observé. Une évaluation de ce que cela a apporté, des difficultés rencontrées aurait dû être faite mais également la remise à plat du dispositif d'éducation prioritaire ; où en est-on avec les RSS, RAR, ECLAIR, ZEP, ERS, IE, ... La question que l'on peut légitimement se poser est de savoir si ECLAIR avait pour but de venir en aide aux élèves fragiles ou d'envisager un nouveau modèle de management des EPLE autour en particulier du recrutement de personnels. Il apparaît in fine plus efficace de travailler sur la formation des enseignants, le réseau d'établissements, la carte scolaire, la mixité sociale, la rénovation urbaine, ... que d'agiter le chiffon rouge du recrutement par le chef d'établissement dont on voit bien qu'il cristallise le mécontentement d'une profession très majoritairement hostile tant à son principe qu'à sa mise en œuvre.

Réponse de la ministre



Mme Pau-Langevin n'a pas répondu à notre question sur le dispositif ECLAIR (maintien ou pas) mais a abondamment développé sur la « réussite éducative » qui doit impliquer un travail avec les élus, pas sur l'aménagement des murs mais sur le périscolaire.

L'éducation prioritaire doit être repensée et l'orientation qui doit être faite au plus près du terrain, est un moyen de lutte contre le décrochage.

Il faut faire dans le partenariat. Beaucoup d'élus, au cours de ses déplacements montrent ce qu'ils ont fait, mais il n'y a pas d'évaluation nationale des résultats.

La ministre : Quelles propositions avez-vous pour améliorer la réussite des élèves ?

.../...

FNECFP-FO :

L'école est la seule institution républicaine présent sur l'ensemble du territoire national. La pire des choses serait d'introduire la confusion entre le scolaire et le péri scolaire.

Les questions juridiques, de structures et de statuts lorsque des dispositifs interministériels, interdegrés, intercommunaux, ... émergent sont très importantes. Si les compétences et les intelligences peuvent être conjuguées, encore faut-il qu'elles ne soient pas mélangées.

L'Education nationale, l'Etat doivent être le garant de l'égalité d'accès à l'instruction.

La réussite scolaire commence dès la maternelle. Or le taux de scolarisation des enfants de 2/3ans en maternelle a chuté de 34% à 13% et en Seine St Denis le taux est de 0,5 % et 285 classes sont sans maître aujourd'hui. La question du rétablissement des postes supprimés dans les 1er et 2nd degré est incontournable. Les 1000 postes dans le 1er degré n'ont pas permis de satisfaire ces besoins. La liste complémentaire doit être élargie.

Dans le second degré, la place des SEGPA et des EREA doit être renforcée et développée. Un élève qui relève de SEGPA qui est placé dans une classe ordinaire de collège est un élève qui sera immédiatement en échec scolaire et deviendra un « décrocheur ».

La ministre : Il n'est pas dans nos intentions de mélanger scolaire et périscolaire.

La délégation a rappelé à la ministre, que même si le statutaire n'est pas son domaine, compte tenu de ce qui ressort des conclusions de la concertation et aussi du rapport de l'IGEN sur les obligations de service des enseignants, il convenait d'être particulièrement prudent. Les enseignants sont attachés à leur statut national et n'accepteront pas une nouvelle dégradation : nous sortons juste d'un conflit sur la question de l'évaluation.

Orientation

La délégation a demandé qu'il soit renoncé au transfert de l'orientation aux régions dans le cadre du « Service Public d'orientation », confirmé par l'accord Etat-régions du 12 septembre 2012.

Les suppressions de postes (1600 postes de COP ont disparu : il en reste 4000), les fermetures de centres et les labellisations ont remis en cause le service public d'orientation dans le cadre de l'Education Nationale.

On ne voit pas comment le transfert aux régions, dans le cadre d'un service d'orientation tout au long de la vie, aidera à lutter contre l'échec scolaire.

Force ouvrière voit dans les transferts prévus, orientation et carte des formations, l'avancée vers des politiques régionales au détriment du caractère national de l'Education.

La ministre a confirmé les intentions du gouvernement.

Espace numérique de travail

La délégation a fait état de demandes faites auprès des chefs d'établissement pour permettre aux corps d'inspection d'accéder en permanence à la totalité des cahiers de texte et des documents mis en ligne (ressources documentaires, calendrier, messagerie, etc.) des enseignants. Elle a cité en exemple une circulaire du recteur de la Réunion.

Elle a demandé qu'il y soit mis fin.

La ministre a pris note de la demande

Circulaire « élève allophone » du 12 septembre

FNECFP-FO : Nous avons été très surpris de découvrir qu'une circulaire organisant la scolarisation des « enfants allophones » c'est à dire non francophone ait été publiée sans que nous soyons consultés .Nous souhaitons à l'avenir être consulté pour pouvoir négocier.

Cette circulaire devant s'appliquer en particulier aux enfants Roms ne fait aucune référence aux CLIN du 1er degré ni aux dispositif FLE du 2nd degré pour accueillir ces élèves et leur permettre de rejoindre une classe ordinaire après avoir acquis la

maîtrise de la langue. Ces élèves devraient être scolarisés dans les classes ordinaires dit la circulaire sur le principe de l'inclusion. 7000 élèves sont concernés qui devraient arriver dans les classes dans les prochains jours ou les prochaines semaines. Comment vont faire nos collègues avec des classes à 27/28 dans le primaire et à 30 dans le secondaire ?

La ministre : Nous avons réaffirmé le principe républicain de scolarisation de tous les élèves.

FO : La scolarisation de tous les élèves est un devoir de l'Etat. Ce n'est pas à chaque enseignant de se débrouiller seul. Il faut donner les moyens aux enseignants. Ces élèves doivent être scolarisés en CLIN ou dans les classes FLE. Les UPE 2A évoquées dans la circulaire ne correspondent à rien sur le terrain. La circulaire évoque des échanges de services sans dire qui fait quoi.

MEN : Nous n'allons pas ouvrir une CLIN pour 3 élèves itinérants mais il est vrai que les CASNAV ont disparu.

FO : Vous ne pouvez pas demander aux enseignants de prendre en charge des élèves non francophones pour lesquels ils n'ont aucune formation, en plus des effectifs déjà chargés, des élèves handicapés et des problèmes de remplacement alors qu'il existe des CLIN et des enseignants FLE.

La ministre a accepté que FO puisse lui transmettre toutes les situations problématiques pour que des solutions soient trouvées.

AVS - Intégration des enfants handicapés

FO : Tout d'abord nous rappelons notre opposition à la publication au mois de juillet du décret sur l'aide mutualisée contre l'avis de toutes les fédérations syndicales au CSE du 24 mars.

La première conséquence de ce décret est que la procédure de recrutement des AVS nécessaires pour répondre aux prescriptions des MDPH a été retardée. Les DASEN indiquent que les délais de recrutement ne permettent pas d'affecter des AVS avant mi-novembre.

Si les AVS ne sont pas dans les écoles, les élèves présentant un handicap y sont quant à eux depuis le 1er septembre et ce sont les enseignants qui doivent gérer ces situations dans les pires conditions.

Nous vous demandons de faire le nécessaire pour les AVS soient dans les écoles rapidement.

De plus il faut abonder le nombre de place en stage CAPA SH toutes options confondues dès cette année pour faire face aux besoins.

La ministre prend note de nos demandes

FNECFP-FO : Où en est-on de la professionnalisation des AVS ? Le sujet est évoqué depuis plusieurs années et également dans la concertation mais les personnels ne voient rien venir.

La ministre : Pour la professionnalisation un groupe de travail est convoqué le 3 octobre sur l'élaboration du référentiel métier.

FO : Nous n'avons pas reçu de convocation

MEN : Cela concerne les associations de parents.

FO : Le « statut » de ces personnels et leurs conditions de travail concerne surtout ces personnels et donc notre syndicat.

MEN : Vous serez consulté ensuite.

FO : Nous demandons à être reçu rapidement